



Namur, 14/10/25
50^{ème} Anniversaire

La logique vous mènera d'un point A à un point B,
l'imagination vous mènera absolument partout
Albert Einstein

Des projets de vie pour changer la vie

Eric WILLAYE
Directeur général Fondation SUSa
Service d'Orthopédagogie clinique – FPSE – Umons



Programme

01 Valeurs

02 Projet

03 Projet de vie

04 Lettre
d'intention

05 P.S.I.

06 Perspectives



Valeurs sous-jacentes

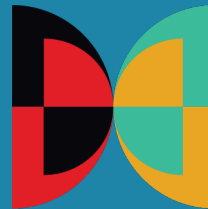
Comment
organiser une
autodétermination
pour ceux qui
manque d'outils de
communication ?

L'obligation de
fournir et
d'apprendre un
outil de
communication
aux plus démunis ?



Autodétermination

Une révolution des
systèmes pour une
offre de services
qui s'est
émancipée de son
passé ?



Inclusion
quelle que soit
l'intensité des
besoins de
soutien



Connaître les
méthodologies
d'intervention
les plus
efficaces !

Capacité de
développement



Un projet

Un « projet est une anticipation opératoire, individuelle ou collective d'un futur désiré. L'anticipation opératoire comprend deux composantes :

- ✓ un but, un objectif ;
- ✓ un plan pour atteindre l'objectif fixé : il précise les étapes intermédiaires par lesquelles il doit passer et, le cas échéant, les stratégies » (BOUTINET, 1992, P. 77, cité par Rogiers, 2007)

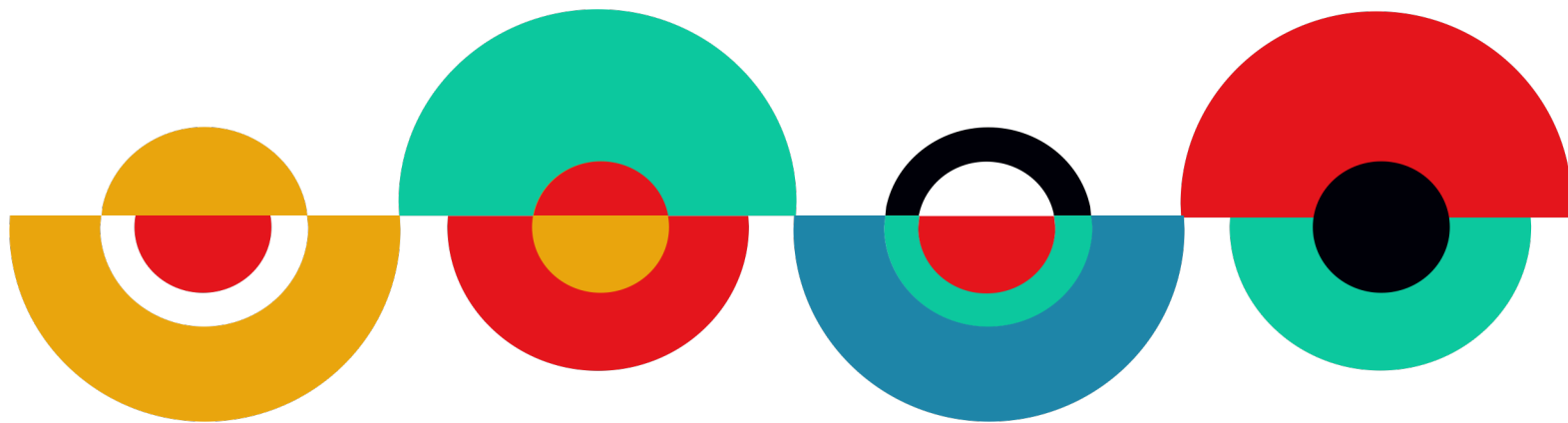
.

Fonctions d'un projet

- ✓ Se projeter
- ✓ Anticiper
- ✓ Préciser
- ✓ Responsabiliser
- ✓ Coordonner



Un projet de vie Pourquoi ?



Arrêté – AVIQ

Arrêté du Gouvernement wallon du 16 septembre 2021 modifiant et abrogeant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, Deuxième partie, Livre V, Titre VI, Titre VII, et Titre XIV, relatives aux services d'aide précoce, aux services d'accompagnement pour adultes, aux services d'aide à l'intégration des jeunes handicapés et aux services organisant du répit en faveur des aidants proches et des personnes handicapées, et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 relatif au subventionnement des mesures de l'accord tripartite pour le secteur non-marchand privé wallon

Art. 546. L'accompagnement consiste, dans le respect de la CNDPH, des principes énoncés à l'article 264 du Code décretal et aux articles 547 à 551, à favoriser la participation active et personnalisée des usagers à la réalisation de leur **projet de vie** et le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie.

Art. 547. L'accompagnement respecte les principes suivants.

Il:

8° veille à ce que le **projet de vie** de l'utilisateur puisse, chaque fois que possible, se réaliser par un recours aux services généraux ;...

Art. 549. L'axe individuel visé à l'article 548, 1°, consiste à soutenir l'utilisateur dans **la formulation, l'élaboration et la concrétisation de son projet de vie** et dans la mise en place de réponses individualisées à ses besoins.

- ✓ La participation active et personnalisée visée à l'alinéa 1er (Art 546) est basée **sur la mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des compétences et le développement de l'utilisateur.**
- ✓ L'objectif visé à l'alinéa 1er (Art 546) peut être poursuivi notamment sur les **plans suivants : familial, social, sportif, culturel, scolaire, professionnel, de la formation, de la santé et des loisirs.**



Circulaire FWB

P.I.T.

PLAN INDIVIDUEL DE TRANSITION

La philosophie générale du P.I.T. s'attarde sur le **projet global de vie** future du jeune, le rendant acteur de son propre avenir, dépassant ainsi le seul niveau pédagogique.

La mise en place du P.I.T. permettra aux équipes éducatives d'initier un véritable partenariat entre tous les acteurs, respectueux de chacun et visant à mettre en place :

- ✓ des actions pédagogiques et éducatives stimulantes qui tiendront compte du niveau de développement de l'élève ainsi que de ses aptitudes, visant à tendre vers la réussite de son **projet de vie** future,
- ✓ les moyens qui permettront à chaque élève de réaliser ses choix de vie,
- ✓ les actions concertées (sociales, institutionnelles, économiques ...),
- ✓ les évaluations
- ✓ les ajustements avec le P.I.A.

Le P.I.T. sera adapté périodiquement, notamment, en fonction de l'évolution du jeune en regard de son **projet de vie** à l'âge adulte. (p.6)



Un projet de vie

- Un plan/projet pour personne présentant un handicap doit être **centré sur la personne**.
- Il vise à aider la personne à participer au processus de planification et lui permettre de **prendre des décisions à propos de sa vie** tant que faire se peut.
- Un Projet de Vie Individualisé doit comprendre 3 aspects :
 - Une vision de ce qu'est une bonne vie
 - La réalisation ou les ressources pour la rendre possible
 - Des projets annuels pour, étape par étape, atteindre les buts fixés
- Modèles structurés pour créer des Projets de Vie Individualisés **annualisés**
- Suggéré d'avoir toujours avoir un Projet de Vie Individualisé au cas où il arrive quelque chose à l'un ou l'autre des parents



Un projet de vie ... Un voyage



Conduire un projet de vie = *réel challenge* et peut être difficile à réaliser seul.



La vision de la *meilleure vie possible* est la destination → Démarrer dans la bonne direction.



On *ne peut anticiper ni contrôler* tout ce qui risque de se passer. Patience et détermination.



Démarrer le *plus tôt est le mieux*. Au mieux avant 10 ans.

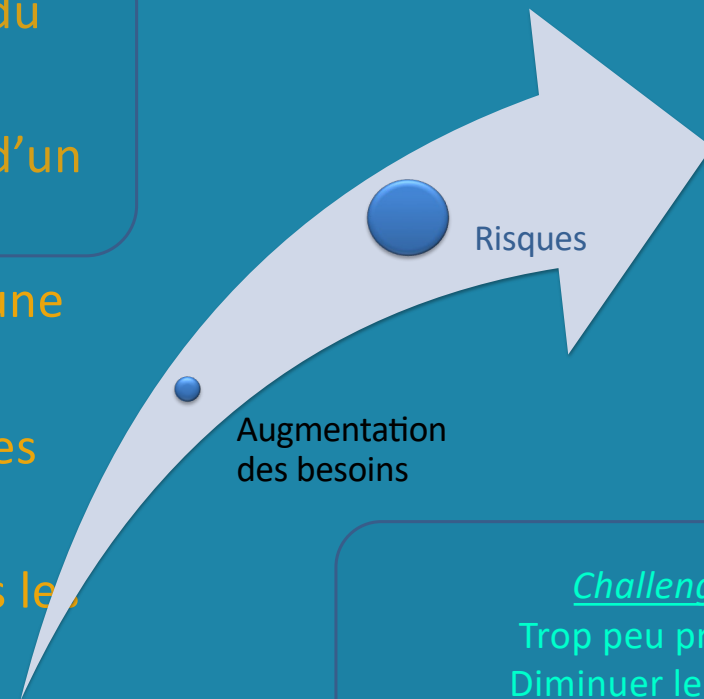
Wright H., 2013



Phases

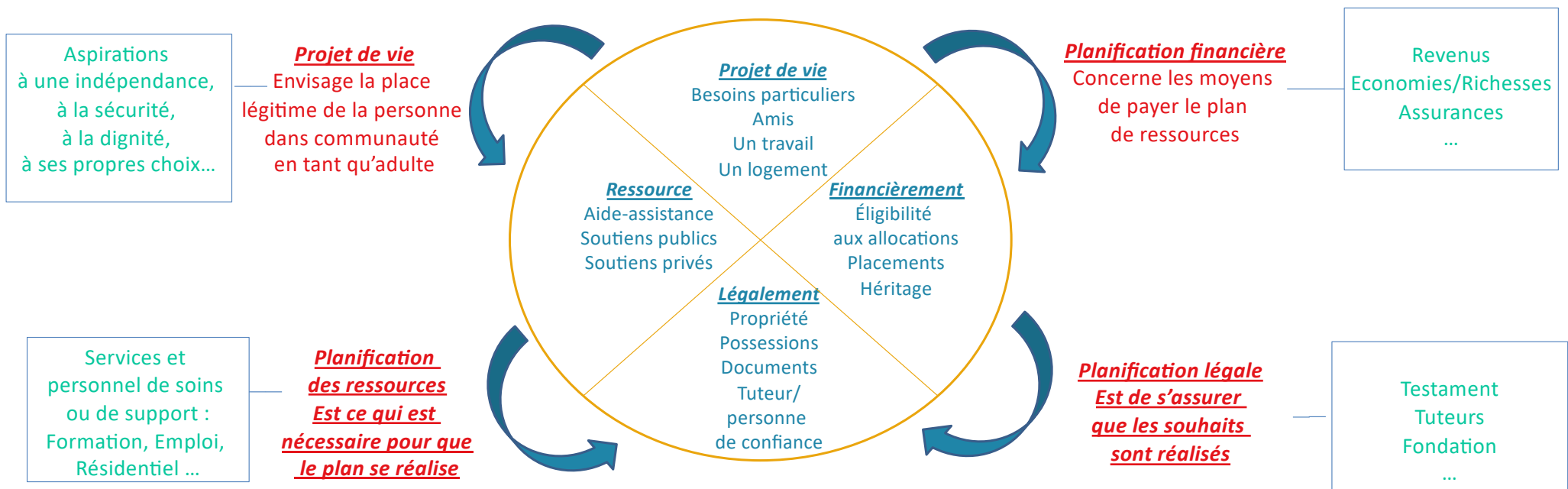


- Phase 5 : décès ou incapacité du 2^{ème} parent
- Phase 4 : décès ou incapacité d'un des 2 parents
- Phase 3 : Adultes vivant dans une résidence
- Phase 2 : Adolescents et adultes vivant chez leurs parents
- Phase 1 : Enfants mineurs sous les soins de ses parents



Challenges
Trop peu préparé
Diminuer le risque
de se retrouver sans support

DEMARCHE PVI



Wright, Hal. *The complete guide to creating a special needs life plan; a comprehensive approach integrating life, resource, financial, and legal planning to ensure a brighter future for a person with a disability*. Jessica Kingsley Pub, 2013.

Composantes



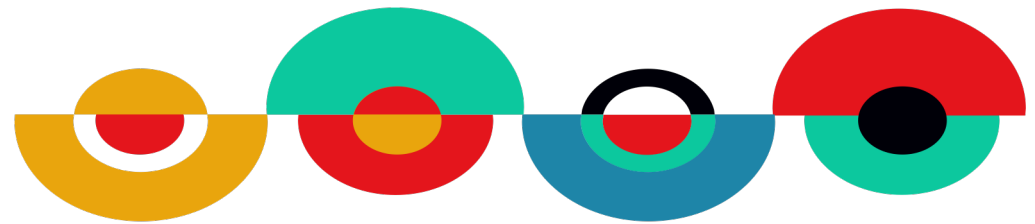
Vie sociale et accès à la communauté

- ❖ Famille, amis, compagnon
- ❖ Compétences de vie
- ❖ **Vie spirituelle**
- ❖ **Routines quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles**
- ❖ **Divertissements, loisirs et hobbies**
- ❖ Participation à des activités d'organisation
- ❖ Voyage
- ❖ **Animaux domestiques**
- ❖ Moyens de transport
- ❖ Cercles de soutien.



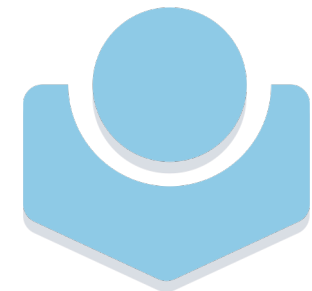
Résidence/Domicile

- ❖ Colocataire et support interne
- ❖ **Location**
- ❖ Gestion de la propriété
- ❖ Ameublement et commodités
- ❖ **Indépendance ou semi-indépendance**
- ❖ Coût de location ou hypothèque (taxes, entretien, assurance)
- ❖ Supports humains
- ❖ Technologies d'assistance
- ❖ Modifications architecturales
- ❖ Transport



Occupation

- ❖ Emploi, entreprise personnelle ou volontariat
- ❖ **Coaching de compétences, formation professionnelle ou enseignement secondaire**
- ❖ Formation ou support sur le terrain
- ❖ Revenus ou autres avantages liés à l'emploi
- ❖ Sécurité sociale



Besoins particuliers

- ❖ Médicaux, médication
- ❖ Paramédicaux
- ❖ Coaching psychologique ou comportemental
- ❖ Tutorat ou autres protections
- ❖ Remplacement de revenus, de soins ou de services
- ❖ Coordination de soins ou de projet
- ❖ Besoin de régime alimentaire
- ❖ Hygiène
- ❖ Condition physique
- ❖ Service d'accueil ou de répit
- ❖ Gestion de la situation

Modèle PATH

Planning Alternative
Tomorrow with Hope

Planification des
Alternatives de
Lendemain avec Espoir

Focaliser sur l'action

Qu'y a-t-il à faire ?
Qui le fera ?
Quand ?
Energie = tension
Now → Future

Renforcer

Qu'y a-t-il à renforcer
pour concrétiser le projet ?
Connaissances ?
Compétences à acquérir ?
Relations à maintenir ?
Se renforcer pour endurer les difficultés

Energie = tension
Now → Future
Décrire là où on en est
actuellement
A quoi ressemble le présent
« maintenant » VS
Image du succès futur

IDENTIFIER LES MOYENS DE CONSTRUIRE DES FORCES

S'ANCER DANS LE PRESENT

Vos rêves

Passer de la réflexion à l'action

Concrétiser la 1ère étape
Quel est l'obstacle
le plus important ?
Energie = tension
Now → Future

PLANIFIER LE TRAVAIL DES 3 PROCHAINS MOIS

RÉALISER LA PREMIÈRE ÉTAPE

TRACER ET PRENDRE LES ACTIONS

Étapes à réaliser dans les 6 mois ?
Qui les réalisera ?

PERSONNES À RECRUTER

Qui contrôle les ressources
nécessaires au succès ?
Quelles sont les personnes
pour aider ?
Négocier un échange avec

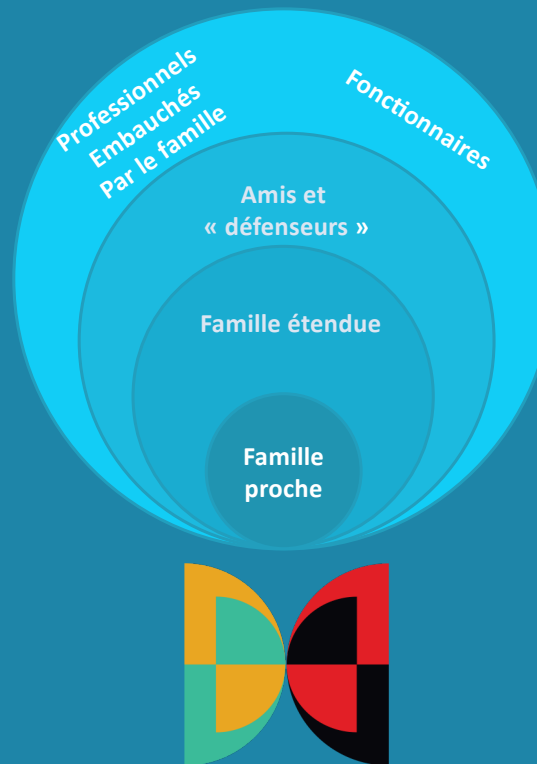
Possibles et positifs

Des rêves pour donner du sens
Imaginer avoir travaillé pour
atteindre ses rêves
Décrire les changements obtenus
comme s'ils étaient réels

D'après Pearpoint, J., O'Brien, J. & Forest, M. (1999)



Groupes de support



Equipe pilote
Leader – co-leader
Secrétaire
« Trésorier »

Social

Amis

Médical

Médecin traitant

Dentiste

Ophtalmo

Psychiatre

Thérapeute

Psychologue

Logopède

Kinésithérapeute

Ergothérapeute

Besoins particuliers

Gestionnaire de soins

Coach de compétences adaptative

Soins à domicile

Job-coach

Services publics

Coordinateur/

Case manager

Financier et aspect légal

Personne de confiance

Administrateur de biens

Gestionnaire du compte

Comptable

Juge de paix

La lettre d'intention

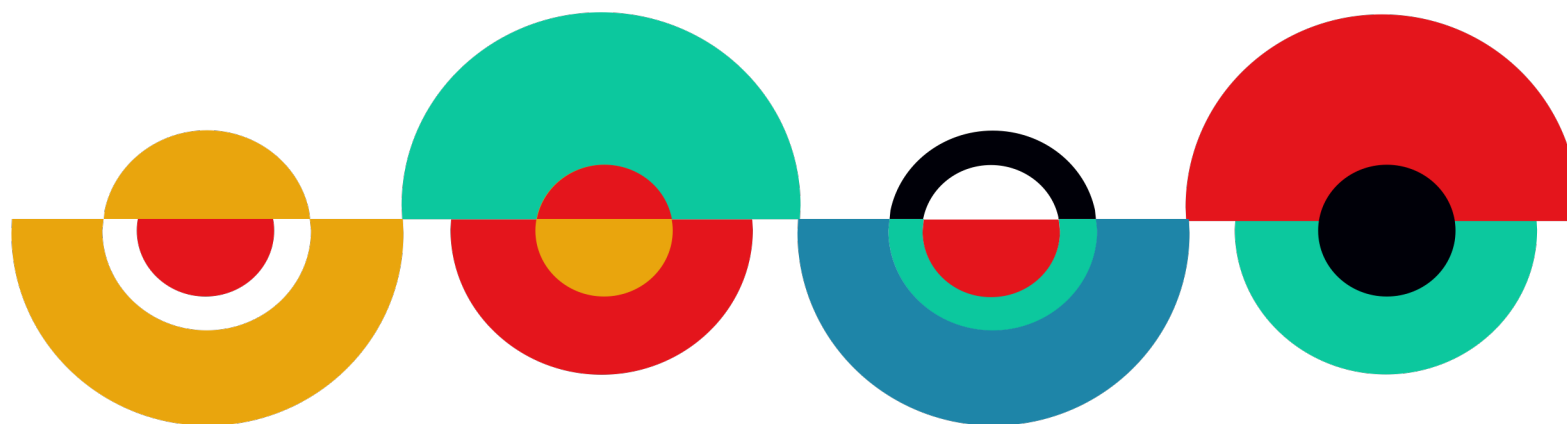
- ✓ Emettre souhaits et espoirs pour le futur
- ✓ *Rédiger instructions et dispositions à prendre pour la qualité de vie de la personne, et ce qu'il y a lieu de faire en cas d'incapacité ou de décès des parents.*

Points-clés :

- ✓ Documenter le projet de vie avec une lettre d'intention
- ✓ ***Rédiger une lettre d'intention***
 1. Un récit familial
 2. Un résumé de la lettre d'intention
 3. Des fichiers avec les informations, documents et rapports importants
 4. Des instructions en cas d'urgence si la personne requiert des soins continus et journalier
- ✓ Partager votre lettre d'intention avec les ***personnes significatives***
- ✓ Garder la lettre de support disponible car on ne sait jamais quand on en aura besoin



Un projet de vie
Et après ?



Un Plan de services

- ✓ Un Plan de services individualisé (P.S.I.) est un outil de planification et de coordination des services nécessaires pour permettre d'atteindre et de maintenir l'intégration sociale d'une personne ayant une ou plusieurs incapacités.
- ✓ Le P.S.I. comprend tous les programmes éducatifs individualisés (P.E.I. ou P.I.A.) des diverses ressources et organismes qui contribuent à l'atteinte et au maintien de l'intégration sociale de la personne handicapée (RIPPH, 1997).
- ✓ La planification a pour objet d'assurer une continuité des services, de manière à rencontrer les objectifs que se donne une personne en regard de la réponse à ses besoins et à son intégration sociale (OPHQ 2003)...
- ✓ ... au long cours et en s'adaptant à l'évolution.



Arrêté – AVIQ

Pourquoi un P.S.I. ?

Art. 547. L'accompagnement respecte les principes suivants. Il :

...

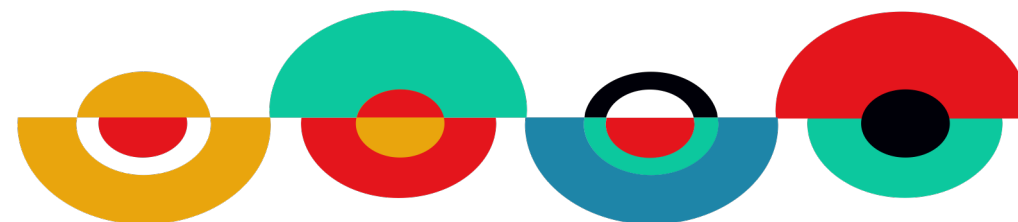
5° s'inscrit dans une **démarche de travail en réseau et renforce**, dans une approche transversale des problématiques rencontrées par l'utilisateur, les **coordinations internes et externes** ;

...

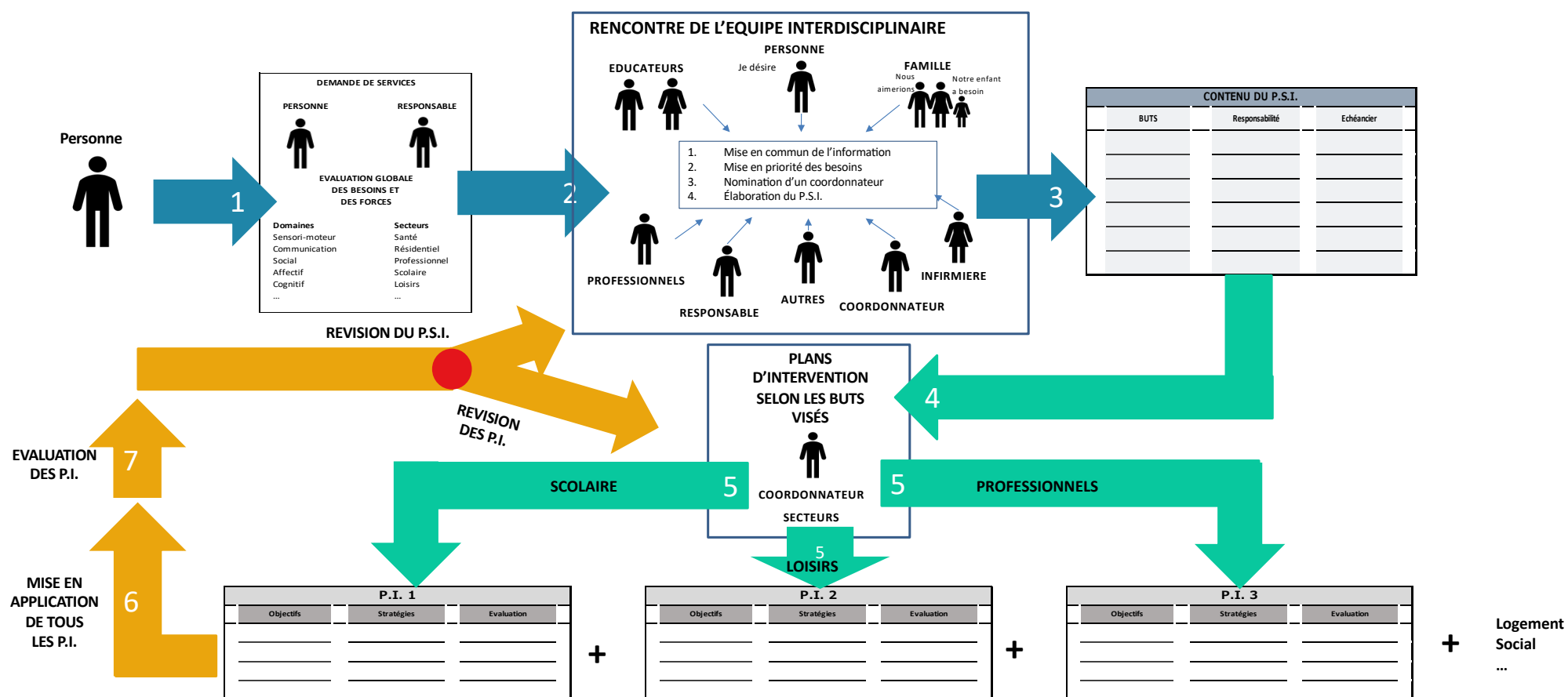
8° veille à ce que le **projet de vie** de l'utilisateur puisse, chaque fois que possible, se réaliser par un **recours aux services généraux** ;



- ✓ La participation active et personnalisée visée à l'alinéa 1er (Art 546) est basée **sur la mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des compétences et le développement de l'utilisateur.**
- ✓ L'objectif visé à l'alinéa 1er (Art 546) peut être poursuivi notamment sur les **plans suivants : familial, social, sportif, culturel, scolaire, professionnel, de la formation, de la santé et des loisirs.**



DEMARCHE P.S.I.



CÔTÉ, Richard, PILON, Wilfrid et al., *Guide d'élaboration des plans de services et d'intervention*, GREDD, Québec, Université Laval, 1989.

PSI ... Objectifs et valeurs



Pour la personne

- ✓ Assurer la participation sociale.
- ✓ Maintenir un niveau d'autonomie optimal.
- ✓ Clarifier les aspirations, les attentes et le **projet de vie** de la personne.
- ✓ Augmenter la satisfaction de la personne et de son entourage.
- ✓ Ajuster l'offre de services aux réalités de la personne.
- ✓ **Augmenter la qualité de vie.**

Pour les partenaires

- ✓ Agir en amont et intervenir précocement.
- ✓ Augmenter l'accessibilité aux services.
- ✓ Améliorer la continuité des soins, la coordination, la complémentarité et la qualité des services.
- ✓ Améliorer la collaboration entre les différents intervenants et entre les différentes organisations.
- ✓ Prévenir et diminuer les épisodes aigus de maladie, les incapacités et les situations de handicaps.



Perspectives en 4 points

Coordination des législations

Passer d'une intention
à une pratique
Qui fait quoi ?

Coordonnateur de projet
Indépendant, Transversal et
Mandaté

**Contenu, méthodologie et
formation** (parents et
professionnels)

ET DES
“RECOMMANDATIONS”

Transformation
Offre de places → Offre de
soutien aux besoins
Budgets d'assistance personnel ?





Citation

“Il n’y a pas d’espoir sans crainte,
ni de crainte sans espoir.”

Spinoza, “L’éthique”, 1677



MERCI pour votre
attention !

Et à toutes celles et ceux
qui m'ont accompagné
dans l'aventure du SUSa

eric.willaye@umons.ac.be